

ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAL DE KAYL

Séance publique du 13 février 2008.

Date de l'annonce publique de la séance et de la convocation des conseillers: 7 février 2008

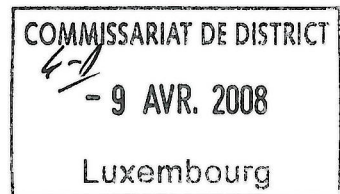
Présents : MM. Lorent, bourgmestre, Schneider et Humbert, échevins, M. Becker, Mme Belleville, MM. Birchen, Godart, Krings, Lux, Marin, Thomé et Warken, conseillers, Mme Frantzen, secrétaire

Absents : a) excusé Mme Kihn, conseiller
b) sans motif

Point de l'ordre du jour : 4

Objet: prix d'entrée aux manifestations culturelles

Le Conseil Communal,



Considérant que la Commune de Kayl organise chaque année des manifestations culturelles se composant de concerts classiques, pop, rock, d'expositions, de la fête de la musique ;

Attendu que le collège des bourgmestre et échevins entend récupérer une partie des frais de ces activités par le biais de la vente de billets d'entrée pour certaines manifestations en prenant recours aux services de la billetterie « Luxembourg ticket » ;

Entendu sa proposition d'appliquer les tarifs suivants :

tarif A	8,00 €
tarif B	10,00 €
tarif C	15,00 €

et de faire bénéficier les utilisateurs, qui peuvent présenter une carte d'élève ou d'étudiant personnelle valable, de la gratuité d'accès ;

Vu les articles 99 et 107 de la constitution;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Entendu le collège des bourgmestre et échevins en ses explications ;

après délibération
avec 10 voix et 2 abstentions

décide de fixer les prix d'entrée pour les manifestations culturelles comme suit:

tarif A	8,00 €
tarif B	10,00 €
tarif C	15,00 €

et de faire bénéficier les utilisateurs, qui peuvent présenter une carte d'élève ou d'étudiant personnelle valable, de la gratuité d'accès ;

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir y donner son approbation.

En séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

